

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Helena Verissimo de Freitas*

*Date de dépôt : 7 octobre 2021*

## **Question écrite urgente**

### **Protection des personnes sans statut légal victimes de violences – où en est la commission consultative sur les violences domestiques depuis juin 2017 ?**

En date du 7 juin 2017, le Conseil d'Etat rendait son rapport sur la M 2331 « Protection des personnes sans statut légal victimes de violences ».

Ce rapport évoque un protocole, signé le 18 mars 2013 par le conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité, donnant la possibilité « de soumettre de manière anonyme la situation d'une victime sans statut légal à la direction de l'OCPM afin d'évaluer les chances de succès d'une demande d'autorisation de séjour ».

- *Ce protocole apporte-t-il une réponse satisfaisante à la problématique de l'accès à la justice des personnes sans statut légal victimes de violences ?*
- *Depuis la réponse à la M 2331, le protocole a-t-il été utilisé et, si oui, à combien de reprises ?*
- *S'il n'a pas été utilisé, quels changements sont envisagés pour améliorer la situation ?*

Dans son rapport, le Conseil d'Etat mentionne qu'« Au vu des nombreuses questions soulevées dans le rapport rendu par la commission judiciaire et de la police, le Conseil d'Etat propose de soumettre cette problématique à la commission consultative sur les violences domestiques » qui serait en mesure de « procéder à une évaluation précise de la situation actuelle ».

- *Est-ce que cette commission a procédé à l'évaluation de la situation en 2017 ? Si oui, quels ont été les résultats ?*
- *Où en est cette commission aujourd'hui ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.